Charte d'utilisation de l'espace Jeux-vidéo :

- → Un Espace jeux vidéo est proposé dans la salle d'activités. Cet espace, dédié à l'utilisation sur place des jeux, est accessible gratuitement aux usagers inscrits à partir de 6 ans.
- → Pour les mineurs l'accès au service est soumis à une autorisation parentale.
- → Le service est accessible en fonction des créneaux disponibles (La réservation est possible par téléphone ou sur place). En cas de retard de plus de 10 minutes, la réservation sera considérée comme annulée et le créneau sera attribué à un autre utilisateur.
- Les accessoires nécessaires au jeu seront remis à l'utilisateur en échange soit de sa carte d'abonné en cours de validité, soit d'une pièce d'identité. Il s'engage à faire bon usage du matériel prêté. En cas de jeu multi-joueurs (maximum 4 joueurs), chaque utilisateur ou son représentant légal est seul responsable du bon usage et de la restitution des accessoires.
- En cas de détérioration du matériel, l'utilisateur devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- → Le choix du jeu sera soumis aux limitations d'âge légal mentionnées par le PEGI. Le PEGI est indiqué sur la jaquette du jeu consultable à l'accueil.
- > L'Espace jeux vidéo est géré par les bibliothécaires qui sont les seul(e)s habilité(e)s à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.
- → L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la médiathèque. En cas de comportement excessif le(s) bibliothécaire(s) pourront interrompre une séance. Un comportement excessif répété peut conduire à une exclusion temporaire ou définitive du service.